

Procedure file

| Informations de base | |
|--|----------------|
| IMM - Immunité des députés | 2015/2240(IMM) |
| Procédure terminée | |
| Demande de levée de l'immunité de Robert Jaros?aw Iwaszkiewicz | |
| Sujet 8.40.01.03 Immunité des députés | |

| Acteurs principaux | | | |
|--------------------|--|---------------|--------------------|
| Parlement européen | Commission au fond | Rapporteur(e) | Date de nomination |
| | JURI Affaires juridiques | | |

| Evénements clés | | | |
|-----------------|-----------------------------------|--|--------|
| 28/01/2016 | Vote en commission | | |
| 28/01/2016 | Dépôt du rapport de la commission | A8-0016/2016 | Résumé |
| 02/02/2016 | Résultat du vote au parlement |  | |
| 02/02/2016 | Décision du Parlement | T8-0031/2016 | Résumé |
| 02/02/2016 | Fin de la procédure au Parlement | | |

| Informations techniques | |
|--|-------------------------------|
| Référence de procédure | 2015/2240(IMM) |
| Type de procédure | IMM - Immunité des députés |
| Sous-type de procédure | Levée d'immunité |
| Base juridique | Règlement du Parlement EP 6 |
| Autre base juridique | Règlement du Parlement EP 159 |
| Etape de la procédure | Procédure terminée |
| Dossier de la commission parlementaire | JURI/8/04490 |

| Portail de documentation | | | | | |
|---|--|------------------------------|------------|----|--------|
| Rapport déposé de la commission, lecture unique | | A8-0016/2016 | 28/01/2016 | EP | Résumé |
| Texte adopté du Parlement, lecture unique | | T8-0031/2016 | 02/02/2016 | EP | Résumé |

Demande de levée de l'immunité de Robert Jaros?aw Iwaszkiewicz

En adoptant à l'unanimité le rapport de Kostas CHRYSOGONOS (GUE/NGL, EL), la commission des affaires juridiques a recommandé que le Parlement lève l'immunité de Robert Jaros?aw IWASZKIEWICZ (EFD, PL).

Les députés rappellent que le procureur général de Pologne a transmis une requête de l'Inspection générale polonaise de la circulation routière demandant la levée de l'immunité de Robert Jaros?aw Iwaszkiewicz, député polonais au Parlement européen, en ce qui concerne une infraction de roulage. L'Inspection générale polonaise de la circulation routière fait valoir que M. Iwaszkiewicz a été photographié par un

radar en se déplaçant à la vitesse de 94 km/h sur un tronçon où la vitesse est normalement limitée à 60 km/h. À la suite de cet excès de vitesse, un procès-verbal a été adressé le 19 septembre 2014 à la propriétaire du véhicule (son épouse) bien qu'il s'agissait bien de M. Iwaszkiewicz.

Sachant que l'infraction présumée n'a pas de lien direct ou évident avec l'exercice, par M. Iwaszkiewicz, de ses fonctions de député au Parlement européen et qu'en outre la commission parlementaire ne trouve aucune preuve de fumus persecutionis, c'est-à-dire des indices suffisamment sérieux et précis indiquant que ces poursuites ont été engagées dans le but de porter préjudice à la carrière politique du député concerné, la commission des affaires juridiques recommande que le Parlement européen lève l'immunité parlementaire de Robert Jarosław Iwaszkiewicz.

Demande de levée de l'immunité de Robert Jarosław Iwaszkiewicz

Le Parlement a décidé de lever l'immunité de Robert Jarosław IWASZKIEWICZ (EFD, PL).

Le Parlement rappelle que le procureur général de Pologne a transmis une requête de l'Inspection générale polonaise de la circulation routière demandant la levée de l'immunité de Robert Jarosław Iwaszkiewicz, député polonais au Parlement européen, en ce qui concerne une infraction de roulage (excès de vitesse).

Sachant que l'infraction présumée n'a pas de lien direct ou évident avec l'exercice, par M. Iwaszkiewicz, de ses fonctions de député au Parlement européen et qu'en outre il n'existe aucune preuve de fumus persecutionis, c'est-à-dire des indices suffisamment sérieux et précis indiquant que ces poursuites ont été engagées dans le but de porter préjudice à la carrière politique du député concerné, le Parlement européen estime que l'immunité parlementaire de Robert Jarosław Iwaszkiewicz peut être levée.